

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 7

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ouverture de la première école suisse de publicité

(A.T.S.) C'est en présence des autorités et de représentants de tous les milieux intéressés que s'est donné à Bienne le premier cours du « Centre suisse d'enseignement pour la publicité et l'information » (C.S.E.P.I.). Cette première école suisse de publicité est une réalisation commune de l'association suisse de publicité, de la Fédération romande de publicité, de l'Association suisse des éditeurs de journaux, de l'Union suisse des conseils en publicité et agences de publicité (B.S.R.) et de l'Association suisse des annonceurs.

Les locaux d'enseignement sont installés dans une ancienne villa, sur un terrain mis à disposition par la ville de Bienne. Cinquante candidats ont déjà subi avec succès les examens d'admission. Il s'agit de jeunes gens et jeunes filles âgés d'au moins vingt ans, titulaires, en principe, d'une maturité, d'un diplôme commercial ou d'un certificat de fin d'apprentissage, qui se proposent de suivre un cours d'un an en vue d'obtenir le titre d'assistant en publicité. Les leçons sont données en français et en allemand par des spécialistes de la branche qui, pour leur séjour momentanément à Bienne, peuvent être logés dans la villa attenante

du directeur, M. Karl Schaefer. Les élèves, quant à eux, doivent habiter Bienne. Ils trouvent au centre un réfectoire et une bibliothèque qui leur font connaître — presque — une vie d'internat. L'Association qui gère l'école, présidée par M. P. Kieffer, administrateur délégué de Suchard à Neuchâtel, dispose d'un capital de dotation de 400 000 francs.

C'est le professeur P. Stocker, de l'université de Berne, président de l'Association suisse de publicité, qui a donné la « leçon inaugurale ». Notons que le C.S.E.P.I. sera aussi à disposition, pour des séminaires, d'organisations apparentées (public relations, étude du marché, presse, etc.).

Le 75^e anniversaire du Musée historique de Berne

(C.P.S.) Le Musée historique de Berne fête cette année son 75^e anniversaire. A cette occasion, la manifestation de jubilé qui s'est déroulée le 17 mai a été précédée d'une visite, réservée à la presse, de la somptueuse exposition consacrée au thème : « La Suisse et les guerres de Bourgogne ».

A l'occasion du Congrès international d'histoire de l'art, le Musée historique de Berne avait déjà organisé, en 1936, une exposition du modeste reliquat de l'énorme butin remporté des guerres de Bourgogne, de 1474 à 1477. Comme le Musée de Berne est en possession de nombre des œuvres les plus importantes tirées de ces guerres,

la commission de surveillance et la direction du Musée ont décidé de marquer le 75^e anniversaire de sa fondation par une exposition, d'ailleurs complétée de nombreuses œuvres émanant de collections privées.

Cette exposition est introduite par une série de documents historiques de haute valeur. Il s'agit d'accord et contrats passés entre la Confédération des huit cantons et ses alliés. La pièce maîtresse consiste en une traduction en allemand de la déclaration de guerre faite, à l'origine en latin, par Berne au nom des cantons confédérés à Charles le Téméraire, le 25 octobre 1474. Quelques chroniques manuscrites et imprimées des xv^e et xvi^e siècles exposent le cours dramatique des guerres de Bourgogne, de même que les illustrations « tirées des chroniques de Diebold Schilling, Gerold Edlibach et Werner Schodoler. Le texte et l'image, provenant tous deux soit de témoins oculaires des événements d'alors, soit de récits, s'allient donc pour former le cadre de l'exposition que le visiteur parcourt à travers les grandes salles du Musée d'histoire.

Le catalogue de cette remarquable exposition ne contient pas moins de 400 pages in-quarto. C'est dire qu'il n'est pas facile de résumer en quelques lignes les trésors accumulés à Berne : gravures, étendards, vaisselle précieuse, armes, armures, armoiries, vêtements somptueux, portraits et enfin une collection de tapisseries, dont celles faisant partie du

trésor de la cathédrale de Lausanne ne laisseront pas les Vaudois indifférents. Cette exposition, qui demeurera ouverte jusqu'au 20 septembre, ne manquera pas d'attirer la grande foule des amis de l'histoire.

canton de fribourg

vers un congrès « sur les vieilles pierres »

Fribourg, lové dans la boucle de la Sarine, a su conserver, au travers des siècles, la structure de sa ville médiévale, dominée par la cathédrale de Saint-Nicolas, véritable symbole de la cité.

Le développement de la ville, surtout à l'époque moderne, a entraîné l'apparition de quartiers nouveaux, et les problèmes d'urbanisme ne sont pas les moins importants à Fribourg. Cette « carte de visite » permet de comprendre pourquoi on a choisi Fribourg pour organiser cette année, le Congrès international de « Civitas nostra », association dont le but est d'inspirer les efforts de sauvegarde des ensembles anciens dans le sens d'une création continue et débouchant sur l'image moderne des villes. Le congrès commencera le 1^{er} mai, et durera jusqu'au 4, avec la participation de spécialistes européens, américains et africains.

canton de genève

La maison typique de Le Corbusier Enfin une prison et une maison des convalescents répondant aux besoins

(C.P.S.) Il existe à Genève, dans le quartier commerçant de Rive, une maison construite en 1932 par Le Corbusier et dont la

conception marque une étape importante dans l'histoire de l'habitat urbain. Cet exemple est unique en Suisse.

La section de Genève de la Fédération des architectes suisses a ouvert une souscription pour racheter des actions de la « maison de verre » premier immeuble locatif important construit par Le Corbusier. Pour la première fois l'appartement sur deux niveaux est introduit dans un immeuble locatif. Non seulement le bâtiment a été construit par Le Corbusier, mais le béton armé a été calculé par l'ingénieur Robert Maillart, premier grand spécialiste dans ce domaine. C'est donc un exemple à la fois historique et didactique de l'architecture contemporaine.

La valeur de l'immeuble est de 2 500 000 francs y compris une hypothèque d'un million.

Si la souscription à laquelle l'Etat de Genève est appelé à participer, n'aboutit pas, le bâtiment sera démoli.

La commission des travaux du Grand Conseil de Genève vient d'approuver à l'unanimité le projet de loi ouvrant au conseil d'Etat un crédit de 120 000 F pour couvrir les frais d'un concours pour la construction d'un ensemble pénitentiaire entre Choulex et Puplinge, comprenant une prison pour 200 à 300 détenus et un établissement pour psychopathes délinquants (de 40 à 70). Ces deux bâtiments seront construits à l'intérieur d'une enceinte cependant qu'une maison d'éducation au travail pour 20 condamnés sera en dehors de l'enceinte.

Une artère évitant le village de Puplinge et conduisant à la prison sera créée. Ce projet et ce concours permettent enfin d'envisager pour un proche avenir la solution d'un problème posé depuis des décennies.

C'est aussi par un vote unanime que la commission des travaux du Grand Conseil a accepté le projet d'agrandissement de la

maison des convalescents qui coûtera près de dix millions (9 810 000 F). La maison des convalescents sise au Petit Saconnex est un vieil établissement hospitalier fondé en 1856. La surélévation et la transformation intérieure du bâtiment actuel et la construction d'un bâtiment neuf relié à l'actuel permettront de porter à 109 le nombre des lits au lieu de 50. L'équipement médical est actuellement insuffisant et il était temps de résoudre l'impérieux problème posé par les convalescents et leur réintroduction dans la société par des soins appropriés.

U. K.

Mesures en faveur des travailleurs frontaliers

Les conditions particulières dans lesquelles les travailleurs frontaliers exercent une activité salariée dans les pays voisins de la France ont conduit le ministre de l'Economie et des Finances à porter une attention particulière à la réglementation qui les concerne.

Pour ce qui est de l'application du contrôle des changes au cas des travailleurs frontaliers l'arrêté du 31 décembre 1968 avait prévu que les résidents frontaliers devaient procéder au rapatriement de 60 % des salaires perçus à l'étranger et que la somme non soumise à l'obligation de rapatriement était limitée à 800 francs par mois au maximum. Après réexamen des charges pesant sur les travailleurs frontaliers en raison de leur activité à l'étranger, le ministre de l'Economie et des Finances vient — par arrêté publié au « Journal officiel » du 22 avril — de réduire à 50 % la part des salaires qui doit être obligatoirement rapatriée. Par ailleurs, le montant maximum des sommes non soumises à l'obligation de rapatriement est portée de 800 à 900 francs par mois.

Quant aux modalités d'assujettissement des revenus des fron-

talier à l'I.R.P.R., il est confirmé que les cotisations versées par le travailleur frontalier au titre des régimes de retraite et de prévoyance auxquels ils doivent s'affilier dans les pays où ils exercent leur activité, peuvent être admises en déduction pour la détermination de leur revenu imposable.

Il est prévu enfin, dans le projet de réforme de l'impôt sur le revenu prochainement soumis au parlement, d'étendre aux travailleurs frontaliers la réduction d'impôt de 5 % qui était précédemment réservée aux salariés dont l'employeur est établi en France. Cette disposition s'appliquerait aux rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 1969.

canton du tessin

Un concours pour « peintres naïfs » à Lugano

(A.T.S.) La ville de Lugano organise du 1^{er} août au 5 octobre prochains, la « rencontre internationale des arts et de la culture ». La première manifestation sera une exposition internationale, en deux parties, consacrée aux peintres naïfs. Il y aura d'abord une rétrospective de peinture naïve du « douanier » Rousseau, dont les œuvres sont disséminées dans divers pays. Ensuite, sera mise sur pied une exposition des peintres naïfs contemporains à laquelle participeront des artistes d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Italie, de Yougoslavie et de Suisse. L'exposition est dotée de 20 000 francs de prix, dont le jury du grand prix « Citta di Lugano » est présidé par le spécialiste français de peinture naïve, M. Anatole Jakovski. Le règlement du concours peut être obtenu auprès du comité d'organisation de la « rencontre

internationale des arts et de la culture », riva caccia 5 à Lugano.

canton de lucerne

Herbert von Karajan reçoit le prix artistique de la ville de Lucerne

(A.T.S.) Le maître Herbert von Karajan a été désigné comme lauréat du prix artistique de la ville de Lucerne pour 1969. C'est pour récompenser les efforts de ce chef d'orchestre en faveur de la vie culturelle lucernoise, et notamment des semaines musicales, que l'autorité exécutive de la ville a pris la décision de l'honorer de ce prix. La distinction sera remise à Herbert von Karajan le 31 août prochain, au cours d'une cérémonie au Palais des Congrès. La philharmonie de Berlin participera à la manifestation, en interprétant le premier concerto brandebourgeois de Jean-Sébastien Bach.

Le maire de Lucerne, M. Hans-Rudolf Meyer, et Herbert von Karajan prendront la parole.

« Pro Ticino »

L'assemblée des délégués de « Pro Ticino », présidée par M. Igeo Rotanzi, de Berne, a terminé récemment ses travaux. Elle a notamment accepté comme nouveaux membres les sections des Grisons et de la Californie du nord.

Elle a demandé au Comité central de poursuivre l'étude du problème relatif à l'éventuelle construction au Tessin d'une maison de l'émigrant, pour offrir la possibilité de séjours au pays natal à ceux des Tessinois qui, sans une maison de ce genre, n'auraient plus aucune possibilité de retourner au Tessin.

Enfin, après avoir attribué sept

bourses d'étude à des jeunes Tessinois, elle a demandé au Comité central d'intervenir auprès de la SSR afin que le 2^e canal de la télévision suisse alémanique et suisse romande soit réservé à la diffusion du premier programme de la télévision tessinoise.

LIBERTE
ET
PATRIE

canton de vaud

Mort d'un ancien journaliste et pasteur

(A.T.S.) M. Jean Secrétan, qui fut rédacteur à la « Feuille d'avis de Montreux » et à la « Tribune de Genève » jusqu'en 1921, puis pasteur à Rossinière, Granges-Marnand et Moudon jusqu'en 1957, est mort à Lausanne dans sa 78^e année. Licencié en théologie de l'université de Lausanne, il s'était d'abord consacré au journalisme, collaborant à plusieurs quotidiens lausannois et rédigeant aussi le « Coterd », publication pour le costume vaudois. Il fut, en 1921, le premier secrétaire d'un « syndicat romand des journalistes professionnels ». Il entra ensuite dans le corps pastoral de l'église nationale vaudoise.

M. Secrétan fut en outre secrétaire de la section vaudoise du « Heimatschutz » suisse.

Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin

(A.T.S.) Une évolution se dessine actuellement en faveur de la création de voies navigables en Suisse, relève le rapport d'activité de l'Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin, qui a tenu son assemblée annuelle à Prilly. Certes, il reste

à convaincre les protecteurs de la nature et ceux qui craignent la pollution des eaux par la navigation, mais le rapport estime que leurs craintes sont vaines. Il ajoute que la Suisse aura besoin de tous les moyens de transport possibles quand, vers la fin du siècle, la population aura atteint 10 millions et les quantités de marchandises importées 50 milliards de tonnes.

Le rapport rappelle que onze cantons : Berne, Fribourg, Thurgovie, Saint-Gall, les deux Appenzell, Tessin, les Grisons, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, ont fait une démarche commune auprès du Conseil fédéral en faveur de la navigation intérieure en Suisse. Tous les cantons devront donner leur avis sur ce problème avant la fin de 1969. Enfin, c'est en 1972 que s'achèveront les travaux de la deuxième correction des eaux du Jura.

L'Association vaudoise pour la navigation du Rhône au Rhin compte 12 sections locales et 1 729 membres, dont 140 communes et 205 associations économiques et sociétés diverses, représentant environ les 4/5 de la population du canton. Son organe, « le Transhelvétique », est distribué dans tous les cantons romands. M. André Martin, conseiller national à Yverdon, a été réélu président de l'association.

La commune de Lausanne cherche un « attaché culturel »

(C.P.S.) La Municipalité de Lausanne met actuellement au concours une nouvelle fonction dans l'administration communale : collaborateur culturel.

Cette personne sera chargée de traiter d'une manière indépendante tous les problèmes en rapport avec l'ensemble des activités culturelles lausannoises qui dépendent de l'administration. Elle fonctionnera comme organe de liaison et de coordi-

nation dans les questions théâtrales (Théâtre municipal, Centre dramatique romand) et pour les musées expositions, fonds des arts plastiques. La préférence sera donnée à un candidat possédant une excellente culture générale et des qualités d'administrateur et d'organisateur.

Dernière séance du Comité directeur de l'expo-64 : le mésoscaphe vendu à une compagnie américaine

(A.T.S.) Le comité directeur de l'exposition nationale suisse de Lausanne 1964, a tenu sa dernière séance récemment à Lausanne. Il a ratifié le contrat de vente du mésoscaphe « Auguste Piccard » conclu récemment entre l'exposition nationale et une entreprise américaine.

« Le sous-marin a été vendu en l'état, déclare le communiqué du comité directeur, et livré au lieu de stationnement actuel à Marseille. C'est après de longues et laborieuses négociations que la vente du mésoscaphe a pu être réalisée. Des accords avaient été passés antérieurement avec divers groupes financiers, qui envisageaient une exploitation touristique du sous-marin en Méditerranée ou en un autre lieu. Malheureusement, ces acheteurs éventuels n'ont jamais pu obtenir un permis de naviguer en mer, étant donné qu'aucun pays ne dispose actuellement d'une législation applicable aux sous-marins civils. Si aujourd'hui cette législation est en cours d'étude, on est cependant loin du jour où le sous-marin civil connaîtra son statut juridique.

« La direction de l'exposition a donc été contrainte d'abandonner la perspective d'une exploitation touristique pour laquelle le mésoscaphe était conçu, et de chercher un acheteur pouvant utiliser le sous-marin sur un plan scientifique ou industriel, soit sous une forme d'ex-

ploitation non soumise à l'octroi d'un permis de naviguer. Le nouveau propriétaire de l'« Auguste Piccard » est une importante entreprise spécialisée dans la construction de réservoirs sous la mer et d'installations diverses en rapport avec l'extraction du pétrole. Le mésoscaphe subira d'importantes transformations, dictées par son utilisation future, et servira ensuite comme moyen d'observation et comme base opérationnelle pour des travaux sous-marins.

« Lorsque l'exposition décida d'accepter la proposition de M. Jacques Piccard de faire construire le premier sous-marin touristique du monde, elle entendait non seulement offrir à ses visiteurs une attraction inédite, mais aussi mettre en évidence les possibilités du sous-marin civil dans le domaine de la recherche océanographique et orienter ainsi les esprits et l'attention du grand public vers une science qui est appelée à faire naître un nouveau secteur économique. L'avenir maritime du mésoscaphe, qui est aujourd'hui assuré, satisfait à cet objectif. »

On peut ajouter à ce communiqué que le mésoscaphe « Auguste Piccard » avait été exploité pendant l'expo-64 et encore jusqu'en 1965, faisant 1 100 plongées sous les eaux du Léman avec au total près de 32 000 passagers. C'est en avril 1966 qu'il fut transporté de Suisse à Marseille.

Nestlé prend une participation dans le capital de Vittel

L'une des premières sociétés mondiales d'alimentation va prendre une participation dans le capital de la Société générale des Eaux de Vittel.

Cette prise de participation aura la forme d'une augmentation de capital de 3 750 millions de francs (30 000 actions au nominal de 125 francs) que les actionnaires de Vittel seront invi-

tés à réserver à la grande firme multinationale dont le siège est à Vevey, en Suisse.

La Société Nestlé continue ainsi à renforcer sa position dans le secteur alimentaire en France. Récemment, Nestlé a pris une importante participation dans le capital de la Société Chambourcy (troisième producteur français de yaourts) et, peu de mois auparavant, la société suisse avait pris le contrôle des Fromageries Roustang et Jailon.

Actuellement, Vittel est le troisième « Grand » sur le marché français de l'eau minérale, où sur le plan des quantités vendues, il n'est devancé que par les groupes Perrier et Evian. Vittel, dont les ventes annuelles sont de l'ordre de 580 millions de « cols », est l'un des premiers « sourciers » français à avoir attaqué massivement le marché des sodas, notamment avec sa marque Vittel-Délices. Au cours des derniers mois, Vittel a frappé un nouveau coup dans ce secteur, où la concurrence est vive, en mettant sur le marché une bouteille plastique (la maxi-Vittel). Aux termes du communiqué diffusé par la Société générale des Eaux de Vittel, la prise de participation minoritaire de Nestlé devrait permettre d'établir une collaboration entre les deux sociétés, qui permettra d'accélérer le développement et la diversification de Vittel en France et à l'étranger.

M. Max Petitpierre quitte la présidence du Conseil d'administration de Nestlé-Aliments

(A.T.S.) M. Max Petitpierre, ancien président de la Confédération, a déclaré, lors de l'assemblée des actionnaires de Nestlé-Aliments, qu'il quittait la présidence du Conseil d'administration. Toutefois, il reste administrateur. M. Max Petitpierre a indiqué, en substance, qu'il avait toujours été partisan du rajeunissement des cadres. Par là, il justifie son départ.

M. Petitpierre a fêté au début de l'année son septantième anniversaire.

Son successeur a été désigné en la personne de M. Jean Cortesy, jusqu'ici vice-président, qui lui succède à la présidence du Conseil d'administration de Nestlé-Aliments.

Une fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger

(A.T.S.) La société suisse des « Amis de Versailles », réunie en assemblée générale extraordinaire à Payerne, a décidé de créer une « Fondation pour l'histoire des Suisses de l'étranger ».

Le but de cette fondation, qui aura son siège au château de Coppet, sera d'étudier le rôle joué par des Suisses de l'étranger dans les sciences morales, la théologie, la pédagogie, la politique, la diplomatie, le service militaire, la littérature, les missions, l'exploration, les sciences, les arts, la technique, le commerce, la banque et l'industrie. Son programme de travail ira de la constitution de collections, de bibliothèques et d'archives à la recherche de documentation, à l'établissement de catalogues et de répertoires, et à l'organisation de conférences, d'expositions et de voyages.

Selon une convention votée à Payerne, les « Amis de Versailles » et la nouvelle fondation constitueront ensemble une « Société suisse des amis de Versailles et de la Fondation pour l'histoire des Suisses de l'étranger ».

Créée en 1955, la société suisse des « Amis de Versailles » avait pour premier objectif la réalisation au château de Versailles d'une salle consacrée aux Suisses au service de la France.

Mais son activité s'est étendue à la recherche historique nationale, d'où est sorti notamment le musée des Suisses au service étranger, au château de Coppet. La société compte quinze cents

membres répartis dans toute la Suisse. Son président d'honneur est l'écrivain Gonzague de Reynold, son président central, M. Beat de Fischer et son secrétaire général, M. Jean-René Bory.

Mort du professeur Charlie Jéquier

(A.T.S.) M. Charlie Jéquier, professeur honoraire de l'université de Lausanne, théoricien et technicien des assurances de renom international, est mort à Pully dans sa 79^e année.

Né le 10 mars 1891 à Fleurier, sa commune d'origine, il avait suivi le gymnase de Neuchâtel puis l'université de Genève, où il obtint en 1911 une licence ès-sciences mathématiques, puis un doctorat ès-sciences psychologiques en 1917, après un stage à Paris à la Sorbonne. Spécialiste du calcul des probabilités, M. Charlie Jéquier travailla simultanément dans les assurances et dans l'enseignement. Il fut pendant trente-quatre ans au service d'une grande compagnie d'assurances de Lausanne, qu'il quitta en 1952 alors qu'il était fondé de pouvoir. Mais, en même temps, il devenait privat-docent à l'université de Lausanne en 1926, puis, chargé de cours en 1928. Nommé professeur extraordinaire à l'Ecole des hautes études devint professeur ordinaire en des commerciales en 1937, il 1958. Le Conseil d'Etat vaudois lui accorda le titre de professeur honoraire à sa retraite, en 1961.

M. Jéquier s'était voué à la recherche dans le domaine de la technique des assurances. Il publia plusieurs ouvrages, dont le plus important, « Assurances sur la vie, exercices techniques » (308 formules de mathématiques actuarielles et 815 exercices), paru en 1935, fut adopté, non seulement en Suisse, mais aussi en France et en Belgique. M. Jéquier était membre d'honneur de l'Association des actuaires suisses.